

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-1587 rév. 2

Le Comité Français d'Accréditation atteste que : The French Committee for Accreditation certifies that :

> DPK PESAGE Z.I. LES ESTACHES 62730 LES ATTAQUES

SIREN: 834149445

satisfait aux exigences de la norme : NF EN ISO/CEI 17020:2012

fulfils the requirements of the standard: et aux règles d'application du Cofrac and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / As an inspection body of type C

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / for the domaine of activities of :

METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / which activities are precisely described in the following technical annex:

3-1587 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique. and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / Granting date : 01/03/2021 Date de fin de validité / Expiry date : 28/02/2026

> Pour le Directeur Général et par délégation On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services, Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1587 Rév. 1.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1587 Rév. 1.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 - Siret : 397 879 487 00031 - www.cofrac.fr



ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1587 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

DPK PESAGE

Z.I. LES ESTACHES 62730 LES ATTAQUES

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 18 - METROLOGIE LEGALE				
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC,)			
18.1 - Pesage				
18.1.5 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA) # > (A1) Vérification périodique des IPFNA de classe II > (A2) Vérification périodique des IPFNA de classe III > (A3) Vérification périodique des IPFNA de classe IIII	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme			

18.1.6 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) #

 (B1) Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique

- (B2) Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique
- (B3) Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique
- (B4) Vérification périodique de Totalisateur continu à fonctionnement automatique

Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure

Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne



Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
Agence de CHALONS-EN- CHAMPAGNE	15 AVENUE BECQUEREL	03 21 35 37 38	A1,A2,A3
	51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE		
Agence de SAINTE-MARIE-DES- CHAMPS	7 AVENUE DE L'INDUSTRIE	03 21 35 37 38	A1,A2,A3
	76190 SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	10,	
Agence de SAINT-QUENTIN	ZAC DE LA VALLEE RUE DE LA CHAUSSEE ROMAINE 02100 SAINT-QUENTIN	03 21 35 37 38	A1,A2,A3
Agence de LES ATTAQUES	Z.I. LES ESTACHES 62730 LES ATTAQUES	03 21 35 37 38	Toutes activités

Date de prise d'effet : 01/03/2021

Le Responsable d'Accréditation Pilote The Pilot Accreditation Manager

Magali MERCEROLLE

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1587 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél.: +33 (0)1 44 68 82 20 - Siret: 397 879 487 00031 - www.cofrac.fr